

ACCOMPAGNEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DANS LES ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE



1

PROJET PILOTE AU SIÈGE DU TE-SDE04

200

BÂTIMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE NOTE
D'OPPORTUNITÉ

15

PROJETS À L'ÉTAPE 2 CONCEPTION /
FAISABILITÉ

QUELS TYPES D'INSTALLATIONS ?



Toitures



Parcs solaires au sol



Parking-ombrières

SUBVENTIONS

- Recherche de subventions par le TE-SDE04.
- Financement des notes d'opportunité par l'ADEME pour les communes.
- Subvention de la Région pour les études de projets

En fonction de vos projets vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires.

Le TE-SDE04 a la volonté d'œuvrer pour la transition énergétique. C'est pourquoi il propose un accompagnement « à la carte » et sans engagement pour les entités publiques* du 04 qui souhaitent développer des projets photovoltaïques.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

Le développement des énergies renouvelables fait partie des grands enjeux actuels pour relever le défi de la transition écologique. Le TE-SDE04 a établi plusieurs constats :

- Les entités publiques sont régulièrement démarchées par des porteurs privés et ont besoin d'une expertise extérieure et indépendante. De plus, de nombreuses idées reçues persistent au sujet du photovoltaïque, le TE-SDE04 par sa mission de service public réexplique les avantages du photovoltaïque.
- De nombreuses entités publiques ont la volonté de s'équiper de leurs propres centrales photovoltaïques, mais ne disposent pas toujours des ressources nécessaires en Région SUD PACA.
- Importance de la maîtrise communale dans les projets de production d'énergie renouvelable (développement de l'autoconsommation).

*entités publiques dont au moins une représentation figure sur le territoire des Alpes de Haute-Provence

LES 4 ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



NOTE D' OPPORTUNITÉ

En quoi consiste une note d'opportunité ?

- Prise de contact, visite, analyse, restitution
- Identification des risques (techniques, financiers, réglementaires)

Comment effectuer une note d'opportunité ?

- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le TE-SDE04 ?

- Agent du TE-SDE04 + outils spécifiques

Quel coût pour les communes ?

- Financement par l'ADEME
- LE RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE EST DE 0€

Quel coût pour les autres entités publiques ?

- 600€ HT par note d'opportunités (de 1 à 5 sites étudiés) + 150€ HT/ site supp



CONCEPTION / FAISABILITÉ

En quoi consiste cette étape ?

- Recherche de subventions
- Avant Projet Définitif
- PRO (études de projet - montage du dossier administratif)

Comment réaliser cette étape ?

- Lettre de commande (en lien avec la convention de service de l'étape 1)

Quels sont les moyens mis en place par le TE-SDE04 ?

- Agent du TE-SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'oeuvre
- Subvention de la Région



RÉALISATION

En quoi consiste cette étape ?

- Recherche de subventions
- ACT / VISA / DET / AOR**
- Travaux

Comment réaliser cette étape ?

- Délibération de la commune
- Mandat de maîtrise d'ouvrage

Quels sont les moyens mis en place par le TE-SDE04 ?

- Agent du SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'oeuvre
- Marché accord-cadre de travaux



MAINTENANCE

En quoi consiste cette étape ?

- Supervision et maintenance des installations photovoltaïques

Comment réaliser cette étape ?

- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le TE-SDE04 ?

- Agent du SDE04
- Marché de maintenance

POURQUOI INVESTIR DANS UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ?

- Technologie mûre
- Excellent ensoleillement en PACA
- Devenir acteur de la transition énergétique
- Conjoncture économique favorable

** ACT : assistance à la passation des contrats de travaux

VISA : visa des dossiers d'exécution

DET : direction de l'exécution des travaux

AOR : assistance aux opérations de réception

CONTACTEZ-NOUS !

contact@sde04.fr - 04 92 32 32 32
www.sde04.fr

 @SYNDICATDENERGIE04

 SDE04


sde04
Syndicat d'Énergie
Alpes-de-Haute-Provence


**territoire
d'énergie**
ALPES-DE-
HAUTE-PROVENCE